



PLU approuvé par délibération
du Conseil Municipal du 23 janvier 2014,

Le Maire,
André LE ROUX



Commune de Locmiquélic

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

débatu en Conseil Municipal le 20 décembre 2012

SOMMAIRE

A. Préambule	Page 4
1. Contexte réglementaire et législatif	Page 4
2. Contexte local	Page 5
B. Rappels des enjeux issus du diagnostic	Page 6
1. Les enjeux socio-démographiques	Page 6
2. Les enjeux en matière de développement urbain	Page 7
3. Les enjeux en matière de déplacements	Page 7
4. Les enjeux en matière de développement économique	Page 8
5. Les enjeux en matière de paysages et de patrimoine	Page 8
Orientation 1 : Locmiquélic, une ville accueillante à taille humaine	Page 11
Orientation 2 : Locmiquélic, une centralité du bourg à conforter	Page 17
Orientation 3 : Locmiquélic, une commune littorale au patrimoine identitaire	Page 23

A. PREAMBULE

1. Contexte réglementaire et législatif

La loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 a introduit un nouveau document de planification : le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui remplace le Plan d'Occupation des Sols. Plus ambitieux que ce dernier, le PLU exprime un véritable projet de commune, prenant en compte, non seulement les questions d'urbanisme, mais aussi celles relatives à l'habitat, l'environnement, les déplacements et les activités économiques. Son but est de rechercher un équilibre entre développement urbain et préservation des espaces naturels dans une perspective de développement durable et de tenir compte des nouvelles préoccupations : renouvellement urbain, habitat et mixité sociale, diversité des fonctions urbaines, transports et déplacements.

La loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010, dite « Grenelle 2 » vient compléter les lois précédentes en matière d'urbanisme en réaffirmant la dimension environnementale et la mise en cohérence des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et des PLU : elle renforce le code de l'urbanisme en tant qu'outil du développement et de l'aménagement durables des territoires et de lutte contre l'étalement urbain.

Ainsi, l'ensemble du PLU s'inscrit dans une perspective de développement durable, et répond aux 3 principes énoncés par la loi (art L.121-1 du code de l'urbanisme) :

- **Equilibre** entre le renouvellement urbain et le développement urbain maîtrisé, la revitalisation des centres urbains et ruraux, l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, la protection des espaces naturels et des paysages, la sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;
- **Diversité** des fonctions urbaines, économiques et rurales et de mixité sociale dans l'habitat ;
- **Protection** de l'environnement : maîtrise de l'énergie et de la production énergétique, préservation et remise en bon état des continuités écologiques, prévention des risques, préservation des ressources et de la qualité de l'espace naturel (air, eau, sol, sous-sol...).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue une pièce essentielle du PLU : il définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues sur l'ensemble du territoire communal pour les années à venir. Il constitue ainsi le cadre de référence du développement de la commune.

Désormais, outre les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement et d'urbanisme, le PADD :

- Définit les orientations générales de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,

- Arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs,
- Fixe les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Enfin, le PADD, partie intégrante du PLU, doit s'articuler avec les documents de planification et d'orientation existants à l'échelle de l'agglomération : SCoT du Pays de Lorient, Plan de Déplacements Urbains, Programme Local de l'Habitat, mais aussi le SDAGE Loire-Bretagne et le SAGE Blavet.

2. Contexte local

Par jugement du 7 avril 2011, le Tribunal Administratif a annulé la délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2006 approuvant le Plan Local d'Urbanisme. Le Conseil Municipal de la commune de Locmiquélic, a donc décidé, par délibération en date du 17 juin 2011, de mettre son document d'urbanisme en révision et ainsi de transformer son Plan d'Occupation des Sols, approuvé le 14 janvier 1981, en Plan Local d'Urbanisme.

L'élaboration du PLU a pour but d'intégrer les dernières dispositions réglementaires ainsi que de modifier un document dont de nombreuses dispositions ne prennent plus en compte l'évolution des besoins de la commune. Ainsi, les objectifs poursuivis sont :

- ⇒ Répondre aux besoins résidentiels de la commune par le renouvellement du tissu urbain et par l'ouverture d'espaces à urbaniser, en limitant la consommation foncière,
- ⇒ Favoriser la mixité sociale, générationnelle et urbaine,
- ⇒ Privilégier le développement urbain à proximité du centre ville fondé sur une valorisation des espaces publics et une densification de l'habitat,
- ⇒ Mettre en valeur les façades littorales grâce aux sites proches de la Rade,
- ⇒ Conforter les activités économiques de proximité et les commerces du centre ville,
- ⇒ Préserver les espaces agricoles et naturels,
- ⇒ Prendre en compte les préconisations du SAGE et du SDAGE, notamment sur les zones humides et les cours d'eau,
- ⇒ Favoriser les modes de déplacements doux.

B. RAPPELS DES ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC

La commune de Locmiquélic, d'une superficie de 358 hectares, est limitrophe par son domaine terrestre des communes de Port-Louis, Riantec, Merlevenez et Kervignac et, par son domaine maritime, des communes de Lorient, Lanester et Larmor-Plage. Locmiquélic compte une population de 4160 habitants au 1^{er} janvier 2009, ce qui en fait une commune assez dense (densité moyenne de 1162 habitants par km²).

Locmiquélic cumule les avantages de sa position géographique, avec 7 km de littoral, la commune est ouverte sur la mer et reliée très rapidement à la commune de Lorient par deux lignes de bateau-bus, qui la positionne à proximité immédiate d'un pôle d'emploi important.

Le présent document décline un projet transversal, réfléchi à plusieurs échelles, visant à définir et à conduire de manière cohérente et explicite les différentes actions municipales pour les 10 à 15 prochaines années. A l'issue d'un large diagnostic, plusieurs enjeux se sont dégagés :

1. Les enjeux socio-démographiques

Le diagnostic a mis en lumière certaines caractéristiques de la démographie communale :

- une diminution quasiment constante de la population passant de 4542 à 3949 habitants entre 1968 et 1999. Le mouvement inverse est amorcé depuis 1999. Ainsi la population est atteinte 4160 habitants en 2009.
- Un solde migratoire négatif des personnes de 15 à 30 ans et de plus de 70 ans.
- Un net vieillissement de la population.
- Une diminution de la taille des ménages liée au phénomène de décohabitation, avec une diminution du nombre de familles avec enfants.

Par ailleurs, le parc de logements est en constante progression depuis 1990. Il est principalement composé de résidences principales, sous forme de maisons individuelles, de grandes tailles et plutôt anciennes (65 % du parc construits avant 1975). La commune manque de diversité d'offre de logements, notamment en terme de location, publiques comme privées. Cet état des lieux a permis de mettre en avant les enjeux suivants :

- ↪ Permettre une croissance régulière de la population en attirant les jeunes ménages, afin de rééquilibrer la pyramide des âges.
- ↪ Répondre aux objectifs de mixité sociale, générationnelle et urbaine par une production diversifiée de logements : type de logements, mixité de statut d'occupation, densité, ...
- ↪ Produire un habitat de qualité par le renouvellement urbain et une densification de l'habitat, limitant la consommation foncière.

2. Les enjeux en matière de développement urbain

Le diagnostic urbain a mis en évidence que la commune est urbanisée sur un peu moins de la moitié de son territoire, avec une progression de 6,9% de l'urbanisation entre 1999 et 2009, soit 11 hectares de parcelles nouvellement urbanisées en 10 ans mais éloignées du centre-bourg. Le potentiel foncier est complexe à mobiliser en raison d'un parcellaire très découpé et de terrains disponibles souvent situés en cœur d'îlots.

Dans le même temps, les lois Grenelle I et II ont institué des règles limitant la consommation d'espaces et imposant une réflexion sur la densité des constructions et la mobilisation des espaces disponibles à l'intérieur du tissu urbain. En effet, ces dernières années, la commune s'est développée en périphérie de son bourg, favorisant l'étalement urbain et l'éloignement des constructions par rapport aux équipements et aux services. Ainsi, de nouveaux pôles d'équipements se sont progressivement créés, en parallèle de la fragilisation des équipements scolaires.

Cet état des lieux a permis de mettre en avant les enjeux suivants :

- ↗ Privilégier un développement proche du centre-bourg, à proximité des équipements et des transports collectifs, en structurant la ville autour de son centre,
- ↗ Conforter les équipements publics, notamment les écoles,
- ↗ Aménager un pôle sport et loisirs à l'entrée de la ville,
- ↗ Produire un cadre de vie qualitatif, par la valorisation des espaces publics,
- ↗ Offrir des espaces de respiration dans les opérations nouvelles et dans le tissu urbain existant.

3. Les enjeux en matière de déplacements

Un schéma d'organisation des déplacements sur l'ensemble de la commune a été réalisé afin de pouvoir identifier les points d'actions en fonction des différents types de déplacements. Il a été constaté que seulement 20,6% des actifs travaillent sur la commune et que le principal lieu d'emploi des actifs est à LORIENT. Pour s'y rendre, ils sont nombreux à utiliser les transports collectifs. D'ailleurs, 91% des logements sont situés à moins de 300 m d'un arrêt de bus.

Cependant, la RD 781, urbanisée de part et d'autre, entre Kersabiec et Port-Louis, connaît un important flux de circulation automobile, sans être intégrée au développement des communes. Enfin, les vélos et les piétons disposent de peu d'espaces leur étant dédié, leur permettant un déplacement sécurisé. Les cheminements sont souvent discontinus et ne relient pas facilement les différents quartiers aux équipements structurants de la commune. Cette étude a permis de mettre en lumière les enjeux suivants :

- ↗ Développer les liaisons douces inter-quartiers et vers les équipements structurants.
- ↗ Renforcer les liaisons maritimes en développant le transport multimodal.
- ↗ Repenser la desserte du bourg pour favoriser l'attractivité des commerces et des équipements.
- ↗ Réaliser un traitement en boulevard urbain qualitatif de la RD 781.
- ↗ Atténuer l'impact de la voiture dans les nouveaux programmes.

4. Les enjeux en matière de développement économique

Les études montrent que le tissu commercial de LOCMIQUELIC est assez dense et varié. Cependant, cette activité, essentiellement concentrée de part et d'autre de la Grande Rue (84% des 45 commerces y sont localisés), est soumise à des tensions en raison principalement de la présence de pôles commerciaux extérieurs très proches de la commune, situés au bord de la RD 781, axe principal de desserte de l'agglomération.

En parallèle, l'activité des deux chantiers navals constitue un point fort pour l'activité économique communale. La zone de Kervern, quant à elle, permet l'accueil des activités artisanales sur le territoire. Ces trois éléments constituent les principaux pôles de développement économique sur la commune.

Par ailleurs, bien que représentant 27 % du territoire communale, l'activité agricole se maintient difficilement. Il ne reste plus qu'une seule exploitation sur la commune et l'essentiel des terres sont cultivées par des agriculteurs donc le siège d'exploitation se situe en dehors du territoire communal.

Ces constats ont permis de dégager les enjeux suivants :

- ↪ Concentrer les commerces sur un tronçon qualitatif et identifié dans le centre-bourg.
- ↪ Conforter les activités de deux chantiers navals.
- ↪ Organiser les différentes fonctions du secteur de Pen Mané (portuaire, loisirs, etc...).
- ↪ Qualifier et conforter, sans étendre, la zone artisanale communale.
- ↪ Préserver les activités agricoles et les espaces cultivés.

5. Les enjeux en matière de paysages et de patrimoine

La commune de Locmiquélic possède des paysages de qualité et un patrimoine diversifié, qui sont de véritables atouts, qui contribuent à offrir un cadre de vie de qualité aux habitants.

En effet, du point de vue paysager, le territoire présente des milieux sensibles et protégés (zone Natura 2000, existence de trame verte et bleue, de zones humides) ainsi que des coupures d'urbanisation, marquant le passage entre espace urbanisé et espace naturel.

En outre, le territoire se caractérise par une forte empreinte littorale, avec ces 7 km de façades ouvertes sur la Rade de Lorient. Tous ces éléments sont une richesse pour la commune de Locmiquélic qu'il est nécessaire de préserver et de mettre en valeur.

Pour prendre en compte ces problématiques, les enjeux suivants ont été définis :

- ↗ Identifier et protéger les milieux sensibles (trame verte et bleue, Natura 2000...) et les espaces naturels.
- ↗ Conserver les différentes ambiances paysagères de Locmiquélic.
- ↗ Préserver les paysages de la Rade, en valorisant le caractère littoral de la commune.
- ↗ Préserver les coupures d'urbanisation.
- ↗ Identifier et valoriser le patrimoine bâti de la commune.

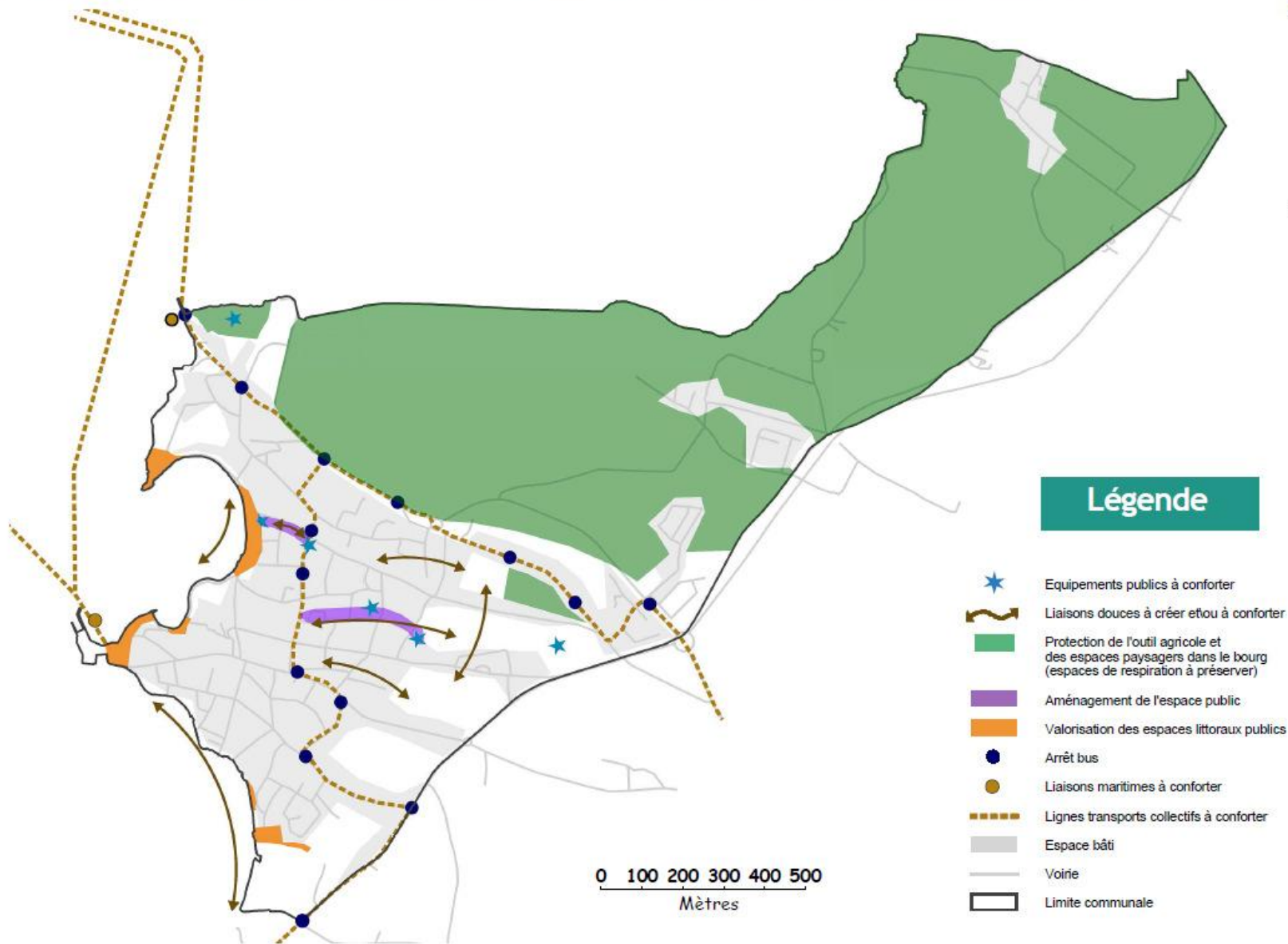
A partir de ce diagnostic transversal et des enjeux dégagés, l'équipe municipale a souhaité mettre en avant les objectifs suivants :

- ↗ *Offrir un cadre de vie qualitatif à ses habitants.*
- ↗ *Recentrer le développement communal autour du bourg.*
- ↗ *Mettre en valeur l'identité de la commune afin d'accueillir de nouveaux habitants.*

Ces grands objectifs ont permis de dégager les axes de développement du présent PADD, autour de 3 grandes orientations :

1. Locmiquélic, une ville accueillante à taille humaine,
2. Locmiquélic, une centralité du bourg à conforter,
3. Locmiquélic, une commune littorale au patrimoine identitaire.

Locmiquélic, une ville accueillante à taille humaine



ORIENTATION N°1 : LOCMIQUELIC, UNE VILLE ACCUEILLANTE A TAILLE HUMAINE

Offrir un cadre de vie de qualité à tous est un des enjeux majeurs pour la commune, dans le cadre d'une augmentation progressive de sa population. Pour cela, il lui faut conforter le caractère accueillant de la commune, notamment par une offre de services et d'équipements adaptée à la taille de la commune ainsi qu'une offre de logements répondant aux besoins de tous.

OBJECTIF 1 : DYNAMISER LA COMMUNE PAR UNE AUGMENTATION REGULIERE ET PROGRESSIVE DE LA POPULATION

⇒ *Dynamiser la croissance démographique afin d'atteindre le seuil de population de 4600 habitants d'ici 2025*

Sur ces vingt dernières années, le rythme de croissance de la population de la commune a été très irrégulier, avec une alternance d'augmentation et de diminution du nombre d'habitants. Afin de dynamiser son territoire, Locmiquélic souhaite aujourd'hui maîtriser la croissance de sa population en l'augmentant de manière progressive et régulière. Ainsi, son objectif est d'atteindre un palier d'environ 4600 habitants à l'horizon 2025, qui permettra de dynamiser le développement de la commune sans compromettre le cadre de vie.

Cet objectif suppose une croissance de 0,65 % par an (lissage jusqu'en 2025). Une estimation de la diminution de la taille des ménages est à prendre en compte, même si le phénomène de diminution de la taille des ménages est moins important qu'ailleurs. La taille des ménages, estimée à une moyenne de 2 personnes d'ici 2025 et l'hypothèse de croissance permettent de définir le nombre de logements nécessaires pour accueillir cette population.

⇒ *Produire un habitat suffisant pour l'accueil de tous, soit une production d'environ 400 logements sur 13 ans (entre 2013 et 2025).*

Pour accueillir cette population nouvelle, faire face à la décohabitation et au renouvellement du parc de logements, il sera nécessaire de réaliser environ 400 logements, soit une production de 32 logements par an entre 2013 et 2025. Les objectifs de la commune sont compatibles avec ceux du Programme Local de l'Habitat qui prévoit un minimum de production de 30 logements par an.

OBJECTIF 2 : PERMETTRE UN VERITABLE PARCOURS RESIDENTIEL, ASSURANT LA MIXITE SOCIALE ET GENERATIONNELLE

⇒ *Diversifier l'offre de logement par l'augmentation de l'offre locative (notamment privée), afin de permettre un parcours résidentiel complet sur la commune.*

Le diagnostic territorial a permis de constater que le parc de logements sur Locmiquélic est essentiellement composé de maisons individuelles de grandes tailles, plutôt anciennes, occupées par leurs propriétaires. Ainsi, il est nécessaire de répondre aux besoins en petits logements et de développer une offre locative qui permettra de satisfaire au mieux les besoins de toute la population. Le développement de l'offre locative doit permettre de réaliser un véritable parcours résidentiel sur la commune.

⇒ *Différencier les types de logements afin de proposer un logement adapté à chaque tranche d'âge de la population de Locmiquélic.*

Pour répondre à la demande en petits logements notamment, l'offre de nouveaux logements doit être diversifiée afin de proposer un accueil qualitatif de la population. Diversifier les types de logements (T1, T2, T3, ...) permettra de trouver des solutions adaptées aux demandes et aux capacités financières notamment des jeunes ménages, des personnes isolées et des personnes âgées. Cette diversité de typologie facilitera la mobilité résidentielle des ménages et ainsi le renouvellement de la population. Cette nécessité de diversification sera intégrée dans les réflexions menées sur l'aménagement des futurs quartiers.

⇒ *Revaloriser le parc ancien, notamment par la rénovation énergétique, afin d'accueillir des familles avec enfants permettant de redynamiser les écoles.*

Ainsi, en parallèle de l'offre locative et de petits logements, il est également nécessaire de favoriser le renouvellement du parc ancien afin de répondre aux besoins des familles. La revalorisation du parc ancien pourra passer notamment par la rénovation énergétique de ces grands logements, adaptant ainsi le parc existant aux besoins des familles avec enfants. Accueillir cette tranche de la population permettra de redynamiser les écoles de la commune.

⇒ *Répondre à l'objectif de mixité sociale par la production de logements locatifs sociaux et de logements à coût abordable.*

Enfin, les obligations du PLH de réaliser 30 % de logements locatifs aidés et de 20 % de logements à coût abordable seront intégrées dans le PLU. Elles permettront de répondre plus facilement à l'objectif de mixité sociale.

OBJECTIF 3 : OFFRIR UN HABITAT QUALITATIF, INTEGRANT LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET FAVORISANT LA QUALITE DE VIE

⇒ *Favoriser le développement de formes urbaines diversifiées, compactes mais garantissant l'intimité de chacun.*

Les nouvelles opérations devront proposer des typologies alternatives à la maison individuelle de lotissement, sans dénaturer le paysage du bourg et garantissant l'intimité de chacun. L'objectif est d'offrir des formes urbaines mixtes, inspirées de la typologie de l'habitat existant et s'intégrant dans le tissu local, tels que des petits collectifs, de la maison de ville, de l'habitat intermédiaire, de l'habitat pavillonnaire concentré (en bande ou superposé), etc

⇒ *Prévoir des espaces de respiration dans le bourg et dans les opérations nouvelles afin d'offrir des espaces récréatifs, proches des habitations.*

L'objectif de la commune est de maîtriser la croissance urbaine, en renouvelant la ville sur elle-même par la densification et la valorisation des dents creuses. Les opérations nouvelles d'habitat devront produire de la densité sans compromettre la qualité de vie existante, notamment par la production d'espaces publics et d'espaces verts appropriables par les habitants, véritables espaces de respiration à l'intérieur du bourg. En complément de ces espaces, des espaces récréatifs publics au bord du littoral seront prévus afin de compléter l'offre d'espace de respiration sur la commune. La volonté de la municipalité est de constituer une urbanisation nouvelle, centrée sur la proximité au bourg et aux équipements, capable de créer du lien social à partir d'un développement maîtrisé économisant l'espace, mixant les fonctions urbaines et diversifiant la population.

⇒ *Favoriser l'utilisation de certaines énergies renouvelables et les économies d'énergie dans les nouveaux projets, avec une gestion raisonnée des ressources environnementales.*

Ces opérations nouvelles devront également favoriser les économies d'énergie, par leur orientation ou leur implantation ou encore le choix des matériaux. Cette urbanisation nouvelle aura recours aux énergies renouvelables, avec des objectifs de performance énergétique pour les constructions. Par ailleurs, ces opérations nouvelles devront intégrer des modes de gestion, notamment en matière d'eaux pluviales et de déchets, reposant sur les principes de développement durables et de gestion économe des ressources (infiltration, récupération des eaux pluviales, stockage des déchets, ...)

Pour atteindre ces objectifs, dans les secteurs d'habitats futurs, des orientations d'aménagement et de programmation seront réalisées pour garantir la qualité des projets et l'intégration urbaine des opérations.

OBJECTIF 4 : OFFRIR A LA POPULATION LES EQUIPEMENTS ET LES SERVICES NECESSAIRES A UNE VIE LOCALE DYNAMIQUE

Depuis plusieurs années, la commune de Locmiquélic effectue de nombreux aménagements d'espaces publics et des actions de rénovation et d'entretien des équipements publics. Ces actions doivent continuer pour maintenir une vie locale dynamique. Ainsi, la commune mettra l'accent sur :

⇒ *Le maintien et le renforcement les équipements publics, notamment les écoles.*

Après l'extension et la rénovation de l'école maternelle publique, la commune poursuit la rénovation de ces équipements par le remaniement de l'école publique primaire afin d'offrir un équipement de qualité et d'adapter les équipements publics à l'évolution future du nombre d'habitants. La croissance de la population et notamment l'accueil de familles avec enfants permettra de conforter les équipements scolaires. Conforter les équipements publics passera également par la réservation d'un emplacement pour l'extension du cimetière, ce dernier devant arriver à saturation d'ici quelques années.

⇒ *La poursuite du rapprochement des différentes structures de loisirs et de sports à l'entrée du bourg.*

Entre la rue Léon Blum et la rue Jules Le Bourdieu, la commune souhaite conforter les équipements sportifs et de loisirs existants par la concentration des activités et la réalisation d'un parc urbain destiné aux activités de loisirs. Ce parc permettra d'offrir un espace de respiration au sein du bourg, propice à la promenade et aux activités de plein air.

⇒ *La poursuite de l'aménagement des espaces publics.*

Depuis plusieurs années, la commune aménage des espaces publics, tel que l'aménagement de l'île de Sainte Catherine afin d'offrir des espaces publics de qualité aux habitants. L'aménagement d'espaces publics littoraux sera poursuivi afin de valoriser ces espaces et offrir aux habitants des espaces de respirations proches des habitations et de qualité. Dans le cadre de l'établissement de son schéma général des déplacements, un état des lieux a été réalisé sur l'ensemble du territoire communal. Dans un souci d'intégration des futurs quartiers, des aménagements qualitatifs seront étudiés sur certains secteurs (Ty Douar et Abbé Tréhin par exemple) afin d'anticiper l'augmentation des déplacements et les répercussions sur l'espace public.

⇒ *Le développement des télécommunications numériques.*

En terme de réseaux, la commune devra engager des actions pour développer le réseau de télécommunications numériques, notamment en assurant la mise en place de la fibre optique dans le cadre du schéma numérique de l'agglomération lorientaise, conformément à la Loi Grenelle. Développer ce réseau participe à la qualité de services et d'équipements proposés aux habitants de la commune.

OBJECTIF 5 : FAVORISER LES DEPLACEMENTS A TAILLE HUMAINE

Le développement historique du bourg permet des déplacements sur des courtes distances à l'intérieur de celui-ci, ce qui permet l'utilisation de transports alternatifs à la voiture. En effet, combinés à la bonne desserte en transports en commun, la marche et le vélo peuvent être utilisés facilement dans le bourg. Locmiquélic affiche la volonté de diversifier les modes de transports utilisés, notamment face à l'utilisation importante de la voiture. Ainsi, la commune a réalisé un schéma d'organisation des déplacements qui met en avant la nécessité de développer les actions suivantes :

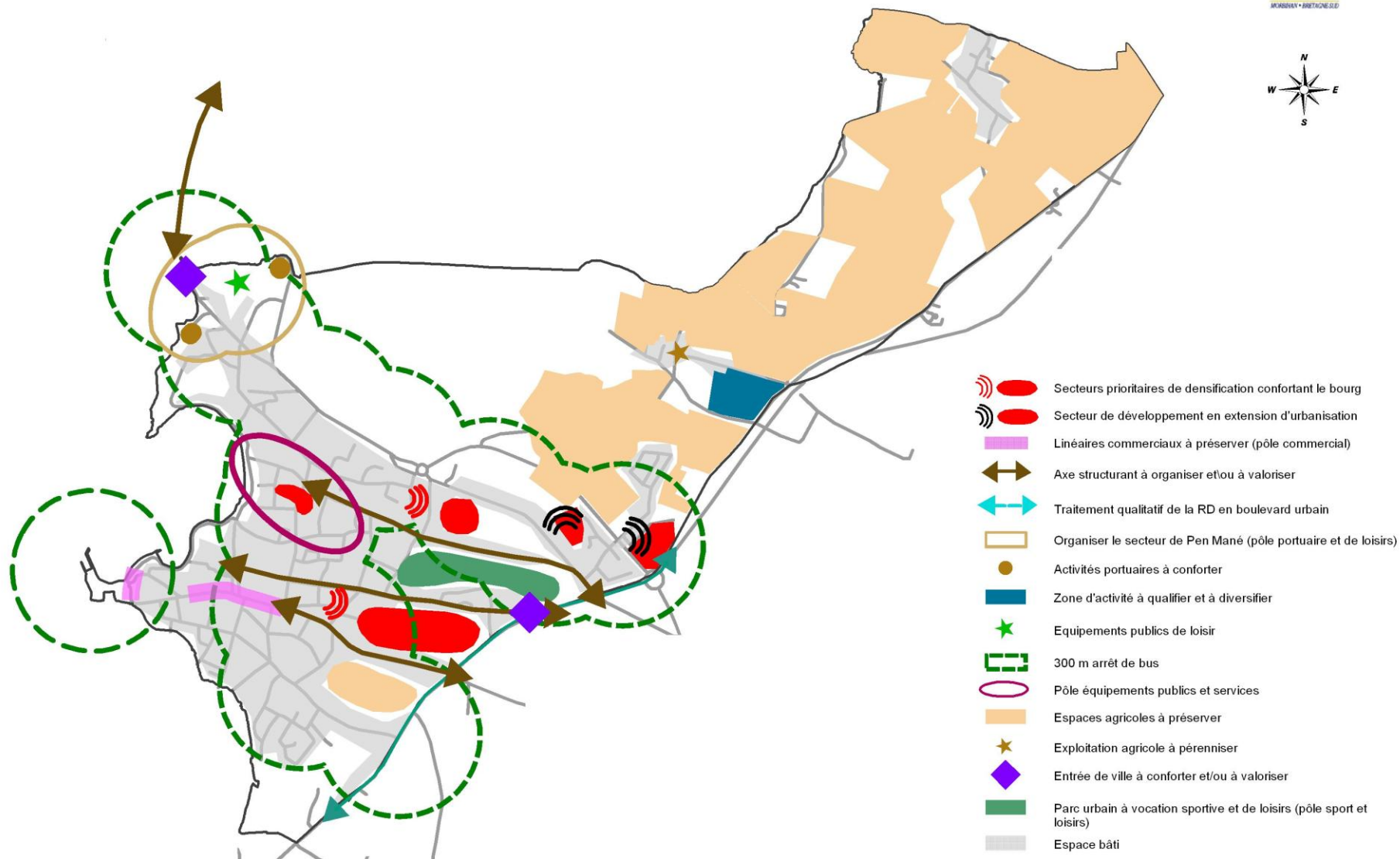
⇒ *Développer les liaisons douces inter-quartiers et vers les équipements structurants de la commune.*

Le schéma d'organisation des déplacements a mis en avant la nécessité de poursuivre et de compléter les cheminements doux existants. Ainsi, l'accent sera mis sur le développement des déplacements doux, avec un développement du maillage des liaisons vélos-piétons dans le bourg, dans les opérations nouvelles et entre les équipements structurants de la commune, notamment à travers les orientations d'aménagement et de programmation, et le réaménagement de certaines voies publiques. Ces démarches participeront, à l'échelle communale, à la diminution des gaz à effet de serre, dans la continuité du Plan de Déplacements Urbains et du Plan Climat-Energie Lorient Agglomération.

⇒ *Conforter l'utilisation des transports collectifs, notamment des liaisons maritimes.*

Pour ce faire, il paraît nécessaire d'améliorer les conditions de l'intermodalité (marche/vélo/voiture et bus), au niveau des deux embarcadères en facilitant le rabattement en bus, à pied et à vélo. En effet, 90 % des habitations à Locmiquélic étant situées à moins de 300 mètres d'un arrêt de bus, il est nécessaire de tirer parti du bon niveau de desserte en transports collectifs sur la commune pour diminuer l'utilisation de la voiture. L'amélioration du maillage piétons-vélos viendra appuyer cette démarche.

Locmiquélic, une centralité du bourg à conforter



ORIENTATION N°2 : LOCMIQUELIC, UNE CENTRALITE DU BOURG A CONFORTER

Conforter le bourg comme point central du développement communal est aujourd'hui essentiel pour l'attractivité de Locmiquélic. Pour cela, il lui faut mener des actions pour limiter l'étalement urbain afin de densifier le bourg, mais également sur l'optimisation de la desserte et sur l'attractivité de celui-ci.

OBJECTIF 1 : DEVELOPPER LE BOURG DANS UN SOUCI DE GESTION ECONOMIQUE DU FONCIER

Afin de s'inscrire dans les objectifs de la Loi Grenelle, la commune doit sa consommation foncière en l'ajustant aux stricts besoins liés au développement communal. Ce dernier devra respecter les espaces naturels et agricoles de la commune, tout en appuyant le développement du bourg. Cet objectif pourra être atteint grâce aux actions suivantes :

⇒ *Favoriser une urbanisation au plus près des équipements et des transports collectifs.*

Pour ce faire, la commune valorisera la constructibilité de certains grands cœurs d'îlots, non construits et à proximité du centre-bourg et des équipements, qui permettront d'appuyer le développement du centre-bourg. En effet, ces grands secteurs de développement devront favoriser une proximité avec les transports collectifs dont la commune bénéficie. Elle encouragera également la densification des dents creuses situées dans le bourg (division parcellaire, parcelle libre, etc ...), puisqu'elles représentent un potentiel foncier important et proche des équipements et des services.

⇒ *Limiter l'étalement urbain en favorisant la construction dans l'enveloppe urbaine existante.*

Des secteurs de développement prioritaires seront identifiés à l'intérieur de l'enveloppe urbaine existante afin de diminuer la consommation d'espaces naturels et agricoles et de préserver les coupures d'urbanisation. Cependant, certaines extensions du bourg en continuité immédiate de l'enveloppe urbaine, notamment vers le secteur de Kersabiec, ont été retenues pour être complémentaires à l'offre foncière située dans le bourg.

⇒ *Permettre la constructibilité des dents creuses existantes à l'intérieur de l'enveloppe bâtie des hameaux.*

Afin de préserver les espaces agricoles et conforter le bourg, le mitage sera proscrit et l'urbanisation des hameaux sera contenue dans leur périmètre existant, en application de la Loi Littoral. Seul le comblement des « dents creuses » sera autorisé afin, à la fois de conserver l'identité et la qualité patrimoniale des hameaux, mais également pour préserver les espaces agricoles limitrophes.

OBJECTIF 2 : AMELIORER LA DESSERTE DU BOURG ET DE L'IMAGE DES ENTrees DE VILLE

Avec sa façade maritime, Locmiquélic possède deux entrées de ville : une maritime à Pen Mané et une terrestre par la RD 781, ce qui constitue un véritable atout reflétant le dynamisme communal. Malgré une entrée maritime de qualité, la commune souffre d'un manque de lisibilité au niveau de son entrée terrestre. Conforter le bourg passera donc par la valorisation des entrées de la commune mais également par la qualité de la desserte de celui-ci. Plusieurs actions doivent être menées sur la desserte du bourg afin de le conforter. Pour cela, il est nécessaire de :

⇒ *Valoriser l'entrée terrestre de la commune, vitrine de l'image communale.*

La rue Léon Blum constitue aujourd'hui l'entrée principale de la commune, en direction du bourg. Cependant, tout le long de la RD 781, les accès en direction du centre-bourg sont présents mais difficilement identifiables. Cet axe constitue une coupure entre les communes de Locmiquélic et de Riantec, qui n'est pas traité et ne constitue pas un élément fort de développement. Valoriser l'entrée de ville doit passer par un traitement intercommunal de la RD 781, en boulevard urbain qualitatif, permettant d'intégrer cet axe de circulation dans le développement des deux communes et permettant une utilisation partagée entre piétons, cycles et automobiles. Le traitement de cet axe devra également s'appuyer sur les nouvelles opérations de constructions afin d'intégrer cet axe au développement de la commune.

⇒ *Maintenir et renforcer la qualité et l'efficacité de la desserte par l'entrée maritime de Pen Mané.*

Depuis la rade, l'entrée maritime sur Locmiquélic se fait par l'embarcadère de Pen Mané. Cet espace a bénéficié d'un aménagement récent de qualité, qu'il est nécessaire de maintenir mais également de renforcer afin de promouvoir son utilisation. Il s'agit d'encourager la fréquentation de cette desserte en intégrant l'ensemble des modes de transport, en créant un parking relais complémentaire à proximité de l'embarcadère.

⇒ *Repenser la desserte du centre bourg.*

Afin de favoriser l'attractivité des activités commerciales et des équipements, il est nécessaire de faire évoluer la hiérarchisation de la voirie pour renforcer sa lisibilité et de requalifier certaines voies afin d'intégrer les piétons et les cycles sur l'espace public. Ainsi, une réflexion devra être menée sur les secteurs de l'Abbé Tréhin, Ty Douar, la Grande Rue afin d'améliorer la desserte et l'utilisation partagée de ces espaces.

OBJECTIF 3 : FAVORISER ET DYNAMISER LE COMMERCE ET LES SERVICES DANS LE BOURG

La commune de Locmiquélic offre aujourd'hui des services et des commerces adaptés à la taille de la commune. Cependant, l'utilisation grandissante de la voiture et l'implantation de surfaces commerciales au bord de la départementale fragilisent le tissu commercial à l'intérieur du bourg. Par ailleurs, l'offre de services et d'équipements publics s'est renforcée sur la commune et tend à se regrouper sur plusieurs pôles. Afin de maintenir la dynamique du bourg, il semble essentiel aujourd'hui de conforter le tissu commercial et les équipements publics par les actions suivantes :

⇒ *Concentrer, maintenir et valoriser les commerces en centre-bourg (Grande Rue, Sainte Catherine).*

Le diagnostic territorial amène en lumière la nécessité de grouper les activités commerciales au sein d'un grand pôle allant du port de Sainte Catherine à la Grande rue pour maintenir des fonctions commerciales au cœur du centre-bourg. En effet, un éparpillement des commerces sur la commune, combiné à la concurrence des centres commerciaux sur les communes limitrophes, amènerait à une disparition progressive de ces activités, qu'il n'est pas souhaitable d'encourager. Dans le cadre du PLU, une préservation de ces linéaires commerciaux, notamment par un recensement des activités et un maintien de l'activité commerciale, devra être effectué. En parallèle, un travail sur la desserte du centre-bourg sera effectué pour favoriser l'attractivité de ces secteurs.

⇒ *Développer l'offre d'équipements publics sur plusieurs pôles à l'intérieur du bourg pour renforcer son attractivité.*

Au regard du diagnostic, le développement communal laisse apparaître l'existence de trois pôles d'équipements publics :

- un pôle sport et loisirs à l'entrée de la commune, avec la salle de sports, les terrains de football et de tennis,
- un pôle portuaire et touristique à Pen Mané, avec le fort, le camping et les emplacements de mise à l'eau pour les bateaux,
- un pôle de services publics au centre-bourg, avec le regroupement des équipements scolaires, la médiathèque, le centre culturel, etc ...

Afin de conforter l'attractivité du bourg, il semble important de soutenir ce regroupement et de le développer par le renforcement :

- du pôle sports et loisirs par la constitution d'un parc urbain, ouvert à tous, véritable poumon vert à l'intérieur du bourg,
- du pôle de Pen Mané qui doit être organisé afin de mieux répondre aux besoins portuaires et de loisirs (plaisance, liaison maritime, stationnement bateau, mise à l'eau, fréquentation du fort ...).
- du pôle de services publics au centre-bourg par la rénovation des équipements scolaires, notamment de l'école primaire publique.

OBJECTIF 4 : MAINTENIR ET CONFORTER LA DIVERSITE DES ACTIVITES ECONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE

En matière de développement économique, la commune bénéficie d'activités diversifiées, porteuses d'emplois. En dehors des commerces et des services publics, la commune compte trois principales activités économiques : les activités portuaires, la zone artisanale de Kervern et l'activité agricole. Pour assurer un développement équilibré de la commune, chacune de ces activités doit être conservée et confortée, ce qui nécessite de :

⇒ *Renforcer les fonctions portuaires de la commune.*

La commune bénéficie de la présence de deux chantiers navals à la pointe de Pen Mané, qu'il est important de pérenniser afin qu'ils contribuent au dynamisme économique communal. Ce développement est à mettre en lien avec les deux ports de plaisance que la commune possède et qui sont le point de départ de plusieurs liaisons maritimes. Pérenniser ces activités et ces ports en maintenant les fonctions portuaires de Locmiquélic contribuera à conforter son dynamisme économique, notamment en direction de la plaisance et des activités de loisirs sur la commune.

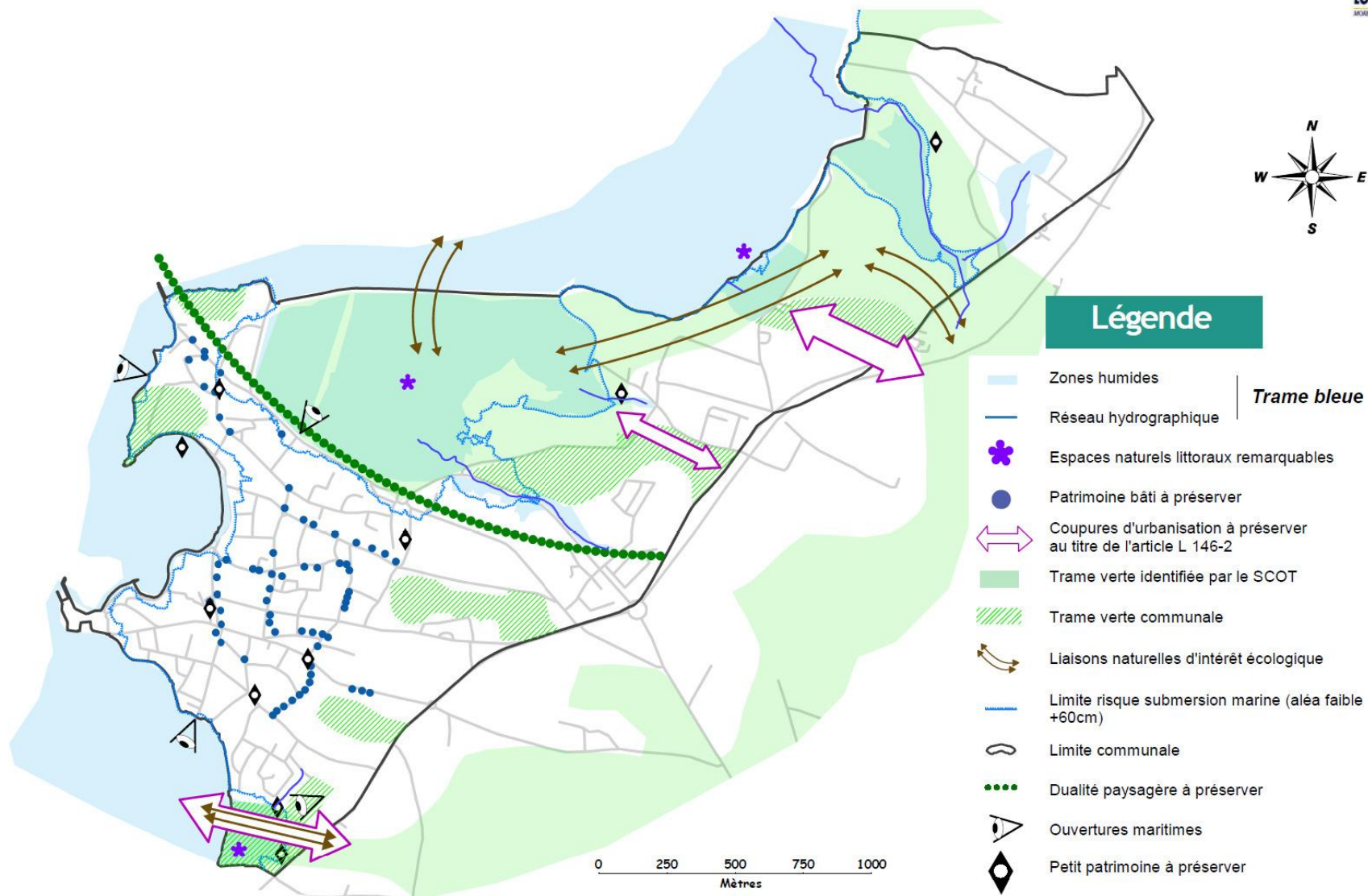
⇒ *Conforter, sans étendre, la zone artisanale de Kervern*

De part l'application de la loi Littoral, la zone ne peut pas être étendue. Cependant, au vu de l'importance de cette zone en terme d'activités, elle doit être confortée afin de maintenir des activités artisanales sur le territoire communal. Actuellement, cette zone souffre d'un traitement peu qualitatif qui la rend peu attractive. Ainsi, il est souhaitable que l'image de la zone soit améliorée tout en maintenant la diversité des activités présentes. Une densification des parcelles sera encouragée afin de permettre l'implantation de nouvelles activités.

⇒ *Préserver la place des espaces agricoles ainsi que celle de l'exploitation agricole existante sur la commune*

Constituant près d'un tiers de la commune, l'activité agricole est présente malgré l'existence d'une seule exploitation agricole sur le territoire. En effet, la majorité des espaces sont cultivés par des exploitants dont le siège est situé à l'extérieur de la commune. Le diagnostic agricole réalisé fait ressortir l'importance de maintenir cette exploitation sur la commune dans la mesure où les espaces pour accueillir de nouvelles activités étant extrêmement contraints (Loi Littoral). Il a également indiqué l'importance de maintenir des espaces cultivés suffisants pour les exploitants extérieurs afin de ne pas fragiliser leurs exploitations. Par ailleurs, la commune souhaitant que le développement du bourg ne soit pas réalisé au détriment des espaces agricoles, elle sera vigilante à leur préservation, chaque fois que cela est possible

Locmiquélic, une commune littorale au patrimoine identitaire



ORIENTATION N°3 : LOCMIQUELIC, UNE COMMUNE LITTORALE AU PATRIMOINE IDENTITAIRE

L'identité de la commune de Locmiquélic passe entre autre par la qualité et la variété de ses paysages et de son patrimoine. Affirmer une identité communale forte passe par la valorisation de son patrimoine naturel, de ses espaces littoraux, de son identité paysagère et son patrimoine bâti.

OBJECTIF 1 : PRESERVER LE PATRIMOINE NATUREL DE LOCMIQUELIC

Forte de la qualité de ses paysages, Locmiquélic offre un patrimoine naturel riche et un cadre de vie unique à ses habitants. Ces espaces, à forte valeur écologique, sont fragiles mais participent à l'équilibre territorial de la commune, amenant la nature aux portes d'un bourg fortement construit. La préservation de cet équilibre est essentiel pour la commune et doit passer par :

- ⇒ La préservation des espaces littoraux caractéristiques : le marais de Pen Mané, celui du Loch, le marais et l'Anse de Sterbouest.
- ⇒ L'identification et la préservation des zones humides, des cours d'eau et des espaces boisés afin de constituer la trame verte et bleue au niveau communal.
- ⇒ La préservation des continuités écologiques existantes qui favorisent la biodiversité.
- ⇒ La préservation de toute urbanisation pour tous les secteurs possédant une sensibilité paysagère.

OBJECTIF 2 : VALORISER SON CARACTERE LITTORAL

Locmiquélic possède une diversité de paysages littoraux importants. En effet, la commune au triple visage littoral, possède un long linéaire d'espaces littoraux, affirmant ainsi son identité littorale, ouverte sur la Rade de Lorient. Cependant, « espaces littoraux » sous entend également risques d'inondations, auxquelles la commune est soumise et qu'elle doit prendre en compte dans son développement. Affirmer ce caractère littoral, malgré les risques, comme atout de l'identité communal passera par :

- ⇒ La poursuite des aménagements valorisant les espaces littoraux, afin d'offrir des espaces verts aux habitants à proximité du bourg. Ces espaces, propices à la promenade sont de véritables poumons verts pour la commune : Pen Mané, le Bigot, le Loch, ...
- ⇒ La préservation des cônes de vue existants contribuera à préserver l'ouverture de la commune sur la Rade de Lorient.
- ⇒ L'intégration du risque de submersions marines et d'inondations pluviales dans le développement communal. Des cartes réalisées par l'Etat représentant les zones soumises à submersions marines ainsi le Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales en cours d'élaboration par la commune permettront de mettre en cohérence la définition des zones constructibles et des secteurs futurs de développement avec la prise en compte du risque d'inondation, aussi bien maritime que pluvial.

OBJECTIF 3 : PRESERVER SA VALEUR PAYSAGERE, GARANTE DE L'ATTRACTIVITE COMMUNALE

La commune de Locmiquélic se caractérise par 3 grandes unités paysagères fortes : une zone urbaine agglomérée à forte dominante d'habitat, des espaces naturels à forte valeur écologique et un plateau agricole et rural semi ouvert, avec quelques hameaux. Préserver la dualité paysagère entre la partie est de la commune, constituée d'espaces naturels et agricoles, et la partie ouest, représentant la zone urbaine, est primordial pour le maintien de l'identité paysagère de Locmiquélic. Cette préservation doit passer par :

- ⇒ La préservation des coupures d'urbanisation pour maintenir l'identité paysagère littorale. En effet, le Loch forme aujourd'hui une coupure naturelle entre les communes de Locmiquélic et de Port-Louis qu'il est essentiel de préserver. De même, la coupure entre la partie agglomérée et Kervern doit être maintenue afin d'éviter l'étalement de la zone urbaine au détriment de la zone agricole.
- ⇒ L'encadrement de l'impact de l'urbanisation sur les milieux naturels et sur les terres agricoles pour les préserver. Le développement des hameaux sera contenu dans leur périmètre existant afin d'éviter le morcellement des espaces naturels et agricoles situés à proximité immédiate des constructions.
- ⇒ L'identification et la protection des éléments caractéristiques du paysage, essentiels pour le maintien d'un paysage agricole : haies bocagères, talus,

OBJECTIF 4 : PRESERVER ET REVELER L'IDENTITE DE LA COMMUNE A TRAVERS SON PATRIMOINE BATI

Bien que démolie à 60 % lors de la Deuxième Guerre Mondiale, la commune possède encore un patrimoine bâti diversifié, avec quelques éléments forts et caractéristiques de la commune comme le fort de Pen Mané, le couvent des Récollets sur l'île de Sainte-Catherine ou le moulin à marée de Sterbouest. Les nombreuses maisons des années 30, les anciens villages de pêcheurs du Gelin et de Pen Mané ainsi que les longères dans les hameaux démontrent la diversité du patrimoine bâti. Protéger ce patrimoine caractéristique est le moyen pour la commune d'affirmer son identité spécifique. Pour atteindre ces objectifs, les actions suivantes seront mises en œuvre dans le PLU :

- ⇒ Préserver les caractéristiques bâties de chaque entité architecturale (anciens villages de pêcheurs) afin d'intégrer les constructions neuves dans ce tissu existant.
- ⇒ Préserver et valoriser les bâtis présentant une architecture caractéristique. Un recensement sera effectué pour identifier les constructions possédant une architecture à préserver. Ces constructions bénéficieront de prescriptions spécifiques dans le règlement afin de valoriser cette architecture identitaire.
- ⇒ Identifier et préserver le petit patrimoine (puits, fontaine, lavoirs,...) afin d'éviter sa disparition.